



Compte rendu de la deuxième rencontre de l'accompagnement à la transition agro-écologique dans les Réserves de biosphère

Les 10 et 11 septembre 2019, dans la Réserve de biosphère du Marais Audomarois

Présents : mardi matin, Catherine Cibien, directrice du MAB France ; Arsène Vinglassalon, paysan et formateur, représentant de l'association SYAPROVAG des producteurs de vanille de Guadeloupe ; Vanesse Labeyrie, Cirad Green, agronome et agro ethnologue travaillant à Madagascar ; Véronique Boussou, AFB, service Parc Nationaux et appui aux réseaux d'aires protégées; Sara Hernandez, R&D Sara Hernandez propose un accompagnement sur la transition des modèles économiques et organisationnels; Luc Barbier, Réserve de biosphère Marais Audomarois (RBMA); Mathilde Coudray, Chargée de mission à la chaire UNESCO Alimentation du monde; Michel-Pierre Faucon, habitant de Saint-Omer, membre du Conseil Scientifique de la Réserve de biosphère du Marais l'Audomarois, enseignant en agroécologie et écologie végétale à Unilassale; Coline Rozanès, stagiaire dans la RBMA, étudiante master 2 urbanisme et environnement, Université de Lille; Christine Hervé, chercheuse CNRS en appui au MAB France, mise en œuvre du projet d'accompagnement à la transition agro-écologique dans les Réserves de biosphère. **En visio :** Nathalie Charles, chargée de projet PNR Luberon Réserve de biosphère Luberon Lure, méthodologie sur un projet du Plan Alimentaire Territorial (PAT); Elise Audouin, animatrice du projet TATA-BOX, en appui au MAB France; Raphael Michau, Chargé de mission Réserve de biosphère du bassin de la Dordogne (pas de connexion); Clara Therville, Montpellier.

Mardi après-midi, Bastien Van Ingheland, chargé de mission agriculture CAPSO; Anaïs Baude, chargée de mission de la RBMA; Maud Kilhoffer, animatrice territoriale de la RBMA; Estelle Rose, stagiaire de la RBMA, étudiante master 2 urbanisme et environnement, Université de Lille. **En visio :** Philippe Desnos, TRAME, projet LabPSE ; Carla Barlagne, chercheuse en économie agricole et rurale, RB Archipel de la Guadeloupe.

Après un rapide tour de table de présentation, Catherine Cibien (CC) introduit la journée en mentionnant brièvement l'origine du projet et la mise en évidence, suite à la première rencontre, d'un besoin de partage sur l'évolution de l'agriculture dans les RB (diagnostic des territoires, des filières, des enjeux...), et de bilan de ce qui a déjà été testé par les uns et les autres pour accompagner différentes formes de transitions agro-écologiques.

Ensuite Christine Hervé (CH) rappelle que la deuxième rencontre a été co-construite avec un petit collectif de chercheurs et de gestionnaires et/ou acteurs d'une RB afin 1°- identifier les différentes formes d'accompagnement ; 2°- mieux définir le dimensionnement des projets ; les moyens financiers et le temps nécessaire pour mener une action ; 3°- identifier des thématiques porteuses (prospective) ; 4°- mutualiser des moyens ; 5°- réfléchir aux leviers et freins favorisant la mise en place de cet accompagnement ; 6°- définir des projets souhaitant être accompagnés par le dispositif « TATA-BOX ».

I-Capitaliser et échanger sur ce qui est fait dans les Réserves de biosphère.

Analyser les problématiques transversales dans les Réserves de biosphère, les dynamiques présentes sur les territoires et les freins.

i /Présentation des problématiques (Christine Hervé)

Malgré de très nombreuses relances, très peu de Réserves de biosphère ont pu se mobiliser, et n'étaient représentées que les Réserves de biosphère du marais audomarois, qui a accueilli la réunion, et de l'archipel de Guadeloupe. Six demandes de participation en vidéoconférence ont été prises en compte, malheureusement compromises par un très mauvais fonctionnement du dispositif mis en place.

Pour pallier ces difficultés, les grilles communes d'analyse (annexe I) proposées aux participants en amont de la réunion ont été collectés et les données de sept projets provenant de 6 Réserves de biosphère (Archipel de Guadeloupe Bassin de la Dordogne, Camargue, Luberon-Lure, Marais Audomarois, Mont Viso) ont été compilées (annexe II). Ces informations ont été utilisées pour nourrir les réflexions collectives des personnes présentes. Elles permettent d'identifier des problématiques transversales pouvant servir de base pour approfondir des questions (document présentation-synthèse-fiches) comme par exemple :

- Comment rendre les systèmes d'exploitations résilients ?
- Comment répondre aux nouvelles attentes des consommateurs par de nouvelles coopérations au sein d'un territoire et entre filières ?
- Comment préserver le foncier agricole ?
- Comment accompagner la transition agro-écologique ?
- Comment mettre en liens les différents acteurs ?
- Recenser et créer des projets démonstratifs qui permettent de concilier une activité agricole économiquement viable avec la préservation de la biodiversité.

A la suite à la présentation, un échange s'est engagé entre les participants.

Nathalie Charles (NC) du Luberon-Lure explique **qu'une transition alimentaire est déjà engagée avec une production locale**, qu'il y a un regain d'intérêt des consommateurs et un souhait de produits labellisés faisant le lien avec la biodiversité. Dans le Luberon, l'action pastorale existent depuis longtemps, les communes sont engagées pour avoir des réservoirs de terres communes, bergeries communales, conventions de pâturage avec baux. Le PNR du Luberon travaille avec la Safer, Terre de liens et établit des réserves foncières avec les intercommunalités et collectivités.

Mathilde Coudray (MC) précise que le **lien au consommateur est une constante**, alors que Vanesse Labeyrie (VL) explique qu'à Madagascar, pour la production de clou de girofle et de vanille, il n'y a pas de lien avec les consommateurs, pas de filières, donc ce levier n'existe pas.

CH informe que sur **plusieurs territoires, c'est par l'alimentation qu'arrive une légitimité permettant de lever les blocages pour l'agro-écologie. Les PAT sont des bons leviers.** NC explique que la loi EGAlim va également dans ce sens et favorise ces systèmes. Dans la Luberon 29 collectivités (cantines scolaires) sont en circuits directs avec des producteurs.

➤ **Un lien entre transition alimentaire et agro-écologique, un levier ?**

Luc Barbier (LB) et Michel-Pierre Faucon (MPF) pensent qu'il y a besoin d'une **connaissance plus fine des enjeux économiques de chaque Réserve de biosphère** (revenu des agriculteurs, prix du foncier, prix du panier que les consommateurs sont prêts à mettre).

LB pense également que les sites de démonstration ne devraient pas être des propriétés publiques qui sont subventionnées. **Il faut identifier des gens qui ont ENVIE de changement**, et les accompagner, les

suivre et promouvoir leurs actions. Le véritable enjeu est que tous les agriculteurs puissent se projeter dans un projet agro-écologique.

Véronique Boussou (VB) pense qu'il **faut répertorier les initiatives**. Dans les grosses filières à enjeux, il y a sans doute des gens un peu alternatifs. Comment s'y prendre pour identifier les demandes des consommateurs locaux ?

CH informe que le PNR du Queyras a **inventorié des initiatives agro-écologiques** dans le PNR du Queyras. Un atelier sur l'alimentation est prévu prochainement, et le collectif portant cette démarche cherche à sortir de l'entre-soi.

Il est rappelé qu'il existe plusieurs systèmes de production et qu'il ne faut pas les opposer.

Arsène Vinglassalon (AV) demande à propos de l'exemple Camarguais, **qui amorce le changement ?** Les acteurs ou la collectivité ? CH répond que le parc a beaucoup de difficulté à travailler avec les riziculteurs. Pas d'ouverture possible. A propos des projets présentés, LB rappelle qu'il faut se méfier des vitrines agro-écologiques sur des terrains publics, elles ne traduisent pas un engagement généralisé. LB rappelle que **pour conforter le volet biodiversité, beaucoup de connaissances manquent encore**. Il faut faire attention de ne pas amener des producteurs dans des filières peu rémunératrices. Il est nécessaire d'avoir des modèles économiques viables. AV propose d'inverser la question, le changement est une incertitude pour l'agriculteur. Le paysan se pose la question « **Comment gagner ma vie en changeant de modèle** ». **Comment intégrer la transition écologique dans ma stratégie ?**

Sara Hernandez (SH) explique que la transition, avec des enjeux territoriaux, fait valoir d'autres dimensions qui complexifient les métiers, ce qui impacte aussi les coûts. Pour l'entrepreneur son **modèle économique s'est complexifié**, gérer la distribution nécessite de faire du marketing, rechercher des fonds... MC précise qu'il y a aussi de l'innovation dans ces domaines.

LB explique que 6 millions de choux-fleurs sont produits dans le marais audomarois. **Que signifie aller vers l'agro-écologie dans ce contexte ?** La transition est complexe et perçue comme offrant moins de garanties que le système en place. Mais en maintenant ce modèle, comment préserver la ressource en eau, limiter les émissions carbone ? La PAC à la surface biaise le système, le DPU¹ crée une dynamique très perverse. Comment passer de ce modèle polluant mais rémunérateur à un autre système ? MC a en tête des exemples de producteurs qui diversifient leur façon de vendre, petit à petit, tout en gardant une partie de la vente en supermarché.

MPF : Dans des systèmes de production associés à des systèmes de marché : **comment accompagner ceux qui sont dans un marché de masse, comment accompagner ceux qui se sont un peu diversifiés, ... Comment faire co-exister ces systèmes sans les opposer ?**

LB : Comment valoriser la reconnaissance en Réserve de biosphère d'un territoire ? Les producteurs du marais audomarois ont pensé qu'ils pouvaient bénéficier de l'image soit en faisant des gites, soit avec un chou-fleur « labélisé UNESCO ». Cette différenciation implique de se désolidariser des producteurs lillois (50 % de la production des Hauts de France), avec qui ils pèsent pour négocier les prix du marché. Ils ont préféré garder l'accord pour négocier les prix.

LB: Comment améliorer globalement ? Il faudrait travailler sur la masse la plus polluante et ne pas travailler avec les quelques-uns qui « font bien ».

- **Prendre en compte les enjeux et les modèles économiques des différents territoires.**
- **Les producteurs, les filières sont acteurs du changement. Les collectivités devraient les accompagner**
- **Inventorier les initiatives en agro-écologie**
- **Comment accompagner, prendre en compte et faire co-exister les différents systèmes sans les opposer ?**

¹ Droit de préemption urbain

ii/ Présentations des freins (CH)

Les freins identifiés lors du premier atelier et dans les grilles ont été compilés et regroupés par catégories.

<p style="text-align: center;">Institutionnelles</p> <ul style="list-style-type: none"> -Manque de vision -Inerties -Cloisonnement des grosses institutions -Rapport de force -Une approche hégémonique de la chambre d'agriculture -Peu de soutien des institutions locales (comme le Département) -Accueil défavorable initialement au niveau local -Freins réglementaires -Pas de collaboration avec les institutions décisionnaires sur le monde agricole (Chambre d'agriculture notamment) du fait du portage du projet par l'ADEAR 	<p style="text-align: center;">Moyens humains</p> <ul style="list-style-type: none"> -Manque de disponibilité de certains acteurs -Mobilisation des acteurs dans le temps -Mobilisation des savoir faire des paysans et citoyens -Surinvestissement des partenaires nécessaires -Manque de reconnaissance du temps investi par les acteurs=indemnisation? -Partage des responsabilités pas toujours optimal 	<p style="text-align: center;">Moyens financiers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande implication financière soutenue dans le temps -La durée moyenne de financement est bien éloignée de la durée nécessaire à un projet ambitieux en matière d'agro-écologie (ou PAT) -Peu de visibilité sur les possibilités de financement futur de la démarche et donc pérennité compromise -Génèrent des problématiques de concurrence entre les territoires et entre les acteurs d'un même territoire mettant à mal les partenariats locaux -Politiques sujettes aux lobbies -Rapport de force -Versatilités des aides -Suppression et retard de paiements des aides -Mauvaise allocation des aides -Difficile reconnaissance économique (marché de niche)
<p style="text-align: center;">Foncier</p> <ul style="list-style-type: none"> -Le contrôle et la maîtrise du foncier agricole 	<p style="text-align: center;">Accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> -L'accompagnement est très énergivore et demande beaucoup de temps -«Grand écart » entre la recherche et l'animation -Déficit d'interlocuteurs en mesure d'accompagner le projet dans toutes ses dimensions : agronomique, économique, écologique, sociologique 	
<ul style="list-style-type: none"> - La « peur du changement » 		
<p style="text-align: center;">Nature du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> -Manque de référentiel, de ressources, d'accompagnement des organismes (tant au niveau des administrations que des collectivités, chambres consulaires, universités...) -Maintenir l'intérêt du projet avec des résultats concrets (lenteur investissement démarche essais, manque de rapidité sur la + value de produits, dispersion des acteurs sur territoire -Lisibilité territoriale du projet difficile. -Peu de visibilité globale du projet les 3 premières années 		

Coline Rozanès (CR) a lancé le débat en identifiant « **la peur du changement** » comme **frein principal**, qui selon elle entraîne tout le reste. La peur du changement est également identifiée du côté institutionnel et de la recherche.

AV se demande si c'est la **peur du changement ou un intérêt trop faible à changer? Quel retour sur investissement ?** Il faut être capable de mesurer la prise de risque pour se projeter. Comment la mesure-t-on ? Sur quoi se baser pour faire le choix des décisions. Quels sont les risques, quel calendrier se donne-t-on ? La prise de risque doit être assurée et les problèmes de paiement montrent que les systèmes d'accompagnement devraient être plus robustes.

Le changement est plus facile à plusieurs, il faut **faire travailler les producteurs qui ont envie de changer en groupe, les faire se rencontrer et construire du collectif autour du changement**. LB parle de producteurs s'étant convertis en bio qui s'entraident et travaillent ensemble. Le travail d'animation territoriale relève de la Réserve de biosphère alors que la chambre d'agriculture vérifie les aspects technico-économiques.

LB **interroge la légitimité à intervenir : « Les conseillers ne sont pas les payeurs »**

Les gestionnaires, chargés de mission ne sont pas reconnus comme pro, comme légitimes sur le plan technico-économique. La référence technico-économique est chez les agriculteurs, il faut les aider à se réunir, à **faciliter des rencontres entre professionnels**. AV parle de **facilitations par l'apprentissage par ses pairs**.

Qui va au changement?

- ceux qui ont eu des cancers avec les pesticides, ceux qui ont eu peur de Creutzfeldt Jacob, qui ont recommencé à produire l'alimentation de leurs vaches. Ces gens portent une philosophie très forte qui les guide, une forme d'engagement.

- certains aussi avec des motivations seulement économiques.

➤ **Les collectifs d'acteurs sont les porteurs du changement**

Un autre frein identifié pendant la discussion est **le regard de la profession**.

Quid des jeunes, sont-ils plus ouverts ? LB explique que sur le marais audomarois il n'y a pas de repreneurs, quasiment pas de jeunes. Dans ce contexte, **il faut veiller à sauvegarder le foncier agricole et mieux organiser la transmission**. Dans le marais, il y a une valeur culturelle forte des maraîchers, l'enjeu est de ne pas perdre de foncier agricole et garder la vocation maraîchère.

Avec quels outils ? Les Zones Agricoles protégées (ZAP), Terres de liens, l'obligation réglementaire environnementale (ORE), la Loi Biodiversité, les pépinières maraîchères, faut-il une sacralisation et protection des activités agricoles ?

PMF pense qu'intégrer la notion de gestion des niveaux d'eau aiderait à garantir l'utilisation maraîchère. L'ORE est un outil juridique volontaire qui peut être accompagné d'un dispositif financier, transmissible lors des ventes. Actuellement, ce sont des acteurs publics qui font les montages financiers, mais cela n'est pas très pérenne.

Le président actuel de la chambre d'agriculture des Hauts de France est maraîcher en bio : potentiellement une parole qui porte, à mobiliser pour des conférences ou animations. **Mais attention, la prise de risque dépend beaucoup des types de productions.**

AV pense que **tant que les aides seront calculées au volume cela favorise les « gros » (céréales, oléagineux), et elles empêchent la diversification.**

LB : La diversification est une alternative, mais sans doute pas avec les producteurs actuels (cas du marais). Il faut commencer à travailler avec ceux qui ont amorcé une diversification.

AV pense que **la notion de parrainage pourrait être intéressante, l'apport d'une aide par un autre agriculteur**, mais devrait être rémunérée. Personne ne veut prendre cela en charge. LB dit que le Parc pourrait rétribuer facilement des heures de formation / tutorat aux agriculteurs.

Il serait bien de valoriser les producteurs en transition (démarche de progrès) et favoriser le lien direct entre les producteurs et les consommateurs.

NC explique que pour la construction de la filière pain, encore en expérimentation, **il faut une bonne rémunération de toute la filière, une plus-value économique traçable**. Pour maintenir une filière dans le temps, il faut que tous les maillons s'agencent bien. Cette filière concerne un tout petit secteur de la consommation, un marché de niche d'une douzaine de producteurs et 10 à 14 boulangers pour une surface de production d'environ 150 à 200 ha. Dans le Luberon, il y a beaucoup de néo-ruraux qui démarrent des exploitations très écolo.

MPF mentionne qu'un des freins est **le manque de moyens d'animations**. A l'échelle des exploitations, les chambres d'agriculture deviennent des prestataires de service parmi d'autres. **Mais il y a plus de difficultés à accompagner des démarches globales ou de coordination plus territoriale.**

AV pense que **l'animation est essentielle** et elle n'est aujourd'hui plus financée, on finance l'investissement. Elle dépend de financements venant d'appels à projets ponctuels (souvent 2 ans) et **manque donc de pérennité**. Les aides s'adressent surtout aux grosses structures, et la recherche action y contribue mais ne les remplace pas.

SH rappelle que les MAE devaient intervenir comme outils de transition, mais qu'elles ne se sont jamais arrêtées car il n'y a pas de rémunération réelle sans elle (sauf pour bio). Les MAE sont payées sur les moyens mis en œuvre et non les résultats, à la différence des paiements pour services environnementaux (PSE) qui ont une logique différente : une obligation de résultat et de viabilité économique de l'agriculteur.

Elle conclut cette matinée en posant une série de questions « **Quel est le retour sur investissement de l'animation d'une Réserve de biosphère ?** Quel impact économique, environnemental, et social ? En quoi profite-t-elle de cette transition, dans quoi est-elle réinvestie (produit de l'eau, services écosystémiques, d'autres aspects) ? Quels outils d'évaluation du bénéfice de la biodiversité ?

SH suggère que l'évaluation des impacts environnementaux devrait séparer ce qui est réglementaire de ce qui doit être corrigé et qui a un coût. Il faudrait identifier les coûts réels non visibles imputés aux

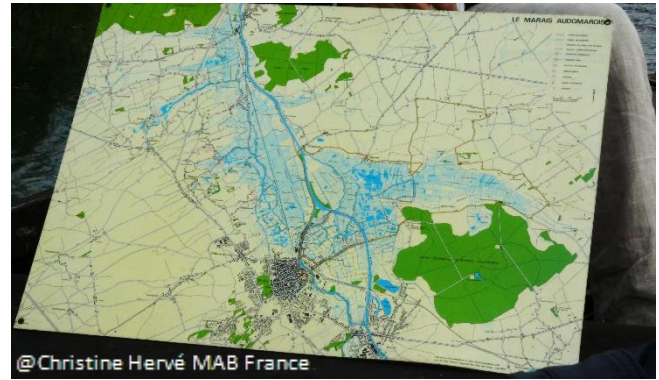
mauvaises pratiques et les intégrer au coût (en appliquant le principe pollueur payeur). Quels coûts pour la société ?

L'effort fait par les gens qui s'engagent devrait être mesurable (tonnes d'azote économisées par ex).

II-Présentations de deux démarches d'accompagnement

1- Accompagner une démarche vers la conception d'une transition agro-écologique dans la Réserve de biosphère du Marais Audomarois: Mobilisation de la TATA-BOX– retour sur les premières étapes, présentée par Coline Rozanès (étudiante de Master2)

Documents : Coline Rozanès- Quelle mobilisation de la TATA-BOX dans le marais audomarois



La discussion fait ressortir la vigilance à avoir sur l'équilibre des représentations des différents acteurs du territoire (surreprésentation des maraîchers qui occupent seulement 12% de l'espace, présence de très peu d'éleveurs (qui occupent 30% de l'espace) et sous-représentation des acteurs environnementaux. Cette complexité du jeu d'acteurs à prendre en compte est bien soulignée dans le guide TATA-BOX.

Plusieurs constats ont été fait, le calendrier était défavorable à de nombreuses professions et n'a pas permis de prendre en compte réellement les questions environnementales.

Dans les futurs ateliers, quelles conditions faut-il réunir améliorer la représentativité ?

Comment amener la dimension environnementale qui n'intéresse pas les maraîchers ?

Comment intégrer des éléments de diagnostic sur certains aspects règlementaires (loi sur l'eau, biodiversité par ex) ?

2- Vers une vision partagée de la multi-fonctionnalité dans les forêts cultivées de Guadeloupe, présentée par Carla Barlagne (chercheuse en économie agricole et rurale)

Document : Barlagne-Vinglassalon-Transition-agroecologique-2emes-rencontres

Ce projet H2020 d'Innovation Sociale dans les Zones Rurales Marginalisées (SIMRA) accompagne 23 cas d'études en Europe et régions méditerranéennes, parmi lesquels figure le projet de Valorisation Ecosystémique Intégrée de l'Agro-biodiversité en forêt de Guadeloupe (VALAB), dont A. Vinglassalon est l'un des initiateurs.



Lors de la discussion, **AV se demande comment pérenniser l'action mise en place par VALAB ?** MC demande comment sont pris en compte les acteurs hors territoire, les acteurs impactant et impactés ?

AV rappelle qu'au départ le projet est liée à une demande des producteurs de vanille en lien avec leurs revenus. Aujourd'hui, **les enjeux liés à la démarche dépassent le groupe et deviennent des enjeux territoriaux.** Le collectif se demande **comment agréger d'autres partenaires plus importants ou avoir une légitimité à une échelle territoriale ?**

CC demande **quels sont les animateurs logiques du territoire ?** AV répond que le collectif a demandé à la chambre d'agriculture de faire un travail d'information auprès des acteurs. CC **pense que cela dépasse les compétences de la chambre, que c'est le travail de la RB car il s'agit de la gestion d'un bien commun, que cela relève d'acteurs plus globaux, plus généralistes.**

AV se demande comment **tout en gardant la démarche de VALAB, élargir aux autres aspects ? Comment faire du développement dans un espace qui constitue un bien commun à protéger ?** Le Parc n'a pas les moyens de mettre en place une animation, en plus AV n'est pas sûr que l'autorité de gestion va aller dans le sens du collectif car celui-ci remet beaucoup de choses établies en question.

CB précise qu'il existe différents objectifs que l'on veut faire porter à la forêt, et à ce jour, il n'y a pas encore de vision partagée à l'échelle du territoire entre des acteurs qui pourraient porter ces différents enjeux (pas émergence d'une voie commune sans crainte d'empiéter sur le périmètre des uns ou des autres).

AV mentionne qu'il y a une confusion des acteurs sur la question privée/public. Sans remettre en question l'identité écologique de la question réglementaire du défrichement **comment peut-on, sur un espace privé dicter les règles ? En Guadeloupe, il y a 5 000 propriétaires forestiers pour 40 000 ha de forêts et c'est l'ONF qui gère les forêts publiques et privées.** L'ONF est un acteur incontournable, l'idée n'est pas de sanctuariser ces espaces que les gens ont besoin de valoriser, mais de leurs trouver une finalité. **Le collectif veut, en forêt, un modèle de développement qui va apporter de la qualité,** et l'un des éléments est alter-mentaire parce qu'autrement le modèle ne sera pas compétitif. AV précise également que la logique d'enveloppe fait que les différents acteurs sont en compétition pour les ressources financières.

CC : Quel type de diversification ?

AV : Elle repose sur le savoir-faire des anciens qui connaissaient la gestion de la forêt ; AV rappelle que **le spot de biodiversité guadeloupéen est le résultat de l'anthropisation** et qu'à un moment, l'homme a su bien gérer cet espace ; pourquoi ne pourrait-on pas le faire aujourd'hui ? Il faut aller chercher les éléments qui ont permis aux anciens de le faire et les remettre au goût du jour. La diversification c'est la vanille, le café, l'ananas, l'igname.... Il faut retrouver les espèces adaptées à la forêt et les réintroduire. **L'expérimentation vise à identifier le seuil critique qui ne remet pas en cause l'identité écologique.** Il faut vérifier que les pratiques culturelles soient compatibles avec le couvert forestier, que la valorisation (économique) des espèces soit compatible avec l'écologie, et aussi obtenir des référentiels avant d'installer des espèces en forêt.

La diversification permet d'attendre, en terme de trésorerie, la récolte de la vanille (qui demande 5 ans avant de produire). Actuellement pour vivre les gens développent de la pluriactivité (formation entre

autre). **Les gens veulent travailler sur leurs parcelles, avoir un système résilient** (notamment par rapport aux cyclones).

Le collectif fait bouger les lignes; réglementairement les agriculteurs ont le droit de produire uniquement de la vanille, actuellement, le collectif demande le droit à l'expérimentation.

Le collectif recherche des personnes ressources pour mesurer la séquestration de carbone dans ces milieux, pour capitaliser le savoir-faire des anciens sur les aspects traditionnels ou magico religieux des plantes. L'identification des variétés présentes dans la forêt est en cours, mais comment les multiplier ? CT demande comment questionner les actions choisies en terme de production et leurs interférences avec la mise en jeu du maintien d'héritage et de protection ? Et ce de manière collective, est-ce que ça se fera lors d'un atelier ?

AV : Le collectif demande l'appui d'un pouvoir régalien pour sanctionner le cahier des charges. La puissance publique prendra ses responsabilités ou le collectif fera appel à un organisme de contrôle pour pouvoir sanctionner ceux qui dérogeront à cette question de protection. **Le collectif souhaite une valorisation de pratiques compatibles avec le fonctionnement du système écologique, une co-construction de connaissances de référence (AP CO3) et souhaiterait être appuyé par l'expérimentation *in situ*.**

III-Présentations de thématiques en lien avec des ouvertures possibles du projet

- 1- **Les indicateurs d'impact environnemental et sociétal en appui aux modèles économiques de transition écologique**, présentés par Sara Hernandez, (Sara Hernandez consulting). L'objet est par exemple d'évaluer les effets des démarches d'accompagnement.

Document : SHC-indicateurs d'impact-10-09-2019-1



A cours de la discussion CH demande **comment quantifier le lien social ?** SH répond en proposant d'évaluer le niveau de satisfaction des bénéficiaires, par l'intermédiaire d'un court questionnaire rempli annuellement (quantitatif et/ou qualitatif). La valeur sociale peut-être prise en compte au-delà d'une valeur de rentabilité. Un projet pourrait être fortement pondéré par la valeur sociale qu'il fournit : les orientations, décisions ou sélections des projets pourraient intégrer cette information.

CR interroge sur **comment utiliser les indicateurs pour évaluer le coût de l'inaction ?**

SH répond qu'il y a toujours un moyen de quantifier, mais il faut un niveau de référence. **Les indicateurs sont des outils de pilotage, sur la base des résultats, des vecteurs de communication et cela peut permettre de créer un débat.**

VL se questionne sur **l'unique prise en compte des indicateurs comme critères d'évaluation. Certaines choses sont difficiles à évaluer, il n'est pas facile de résumer la complexité.** Pour les bailleurs, les indicateurs peuvent avoir un côté sexy et vendeur. CC pense que c'est un des moyens d'amener de la discussion, ils peuvent faire partie d'outils pour renseigner le coût de l'inaction et servir de levier et CM conclut qu'il reste intéressant d'évaluer ce que l'on fait.

AV demande à SH d'expliquer **le danger d'une contractualisation du privé au privé sur la question des PSE.**

SH explique que pour elle les services éco-systémiques (SES) sont les items les plus charismatiques pour fédérer un territoire, mais que **d'un point de vue légal rien n'est fait pour les intégrer sauf dans les dispositifs agroenvironnementaux ou Natura 2000 déjà existants.**

Avec la thématique des PSE, il y a l'émergence d'acteurs privés qui essaient de trouver des financements privés pour la profession agricole. Celle-ci se présente comme un prestataire de services environnementaux. L'acteur privé va mobiliser un contrat de droit privé sur un bien commun rattaché à une politique environnementale spécifique bien précise. **Ces acteurs privés n'ont pas les outils de la puissance publique pour suivre, contrôler les actions de ce contrat privé sur les SES. En France, les PSE sont lancés sans avoir la machine juridique pour les accompagner.** Dans le cadre d'un projet européen auquel elle participe, un comité juridique s'interroge sur quelle garantie juridique leurs donner, ne leurs faut-il pas un statut spécifique ? Quels sont les autres moyens en dehors de la privatisation ? Doit-on rester avec les aides classiques de l'état ? N'y a-t-il pas une classe intermédiaire pour faire valoir cette idée de public/privé ?.

Philippe Desnos est d'accord que les ressources sont des biens communs mais **il précise qu'il faut bien faire la différence entre les SES c'est-à-dire les services que rend la nature depuis des millénaires et les services environnementaux qui sont issus du travail de certains hommes au bénéfice d'autres hommes.**

SH expose l'impossibilité des collectivités de pérenniser un mécanisme financier autour d'un PSE parce qu'elles sont tenues par des règles spécifiques de l'investissement public. D'un autre côté, **le secteur privé peut lever des fonds (privés) mais il y a un vide juridique sur comment concilier les intérêts du collectifs (syndicats, ..) vis à vis des et avec les acteurs privés.**

2- Le projet LabPSE expérimentant les paiements pour services environnementaux au sein des territoires, présenté par Philippe Desnos, (Trame²)

Document : Philippe Desnos-labPSE

Le projet LabPSE est à l'initiative d'agriculteurs engagés dans des systèmes agro-écologiques. Ces agriculteurs rendent des services qui ne sont pas reconnus. Cette demande est appuyée par des chercheurs de l'INRA, SMART-LERECO (Rennes) Pierre Dupraz et Michel Pech.

BVI soulève un problème éthique ; seuls les riches pourront protéger ce qui est autour de chez eux en contractualisant.

Les PSE vont-ils contribuer à l'amélioration ou au maintien de la biodiversité ? Avec la même rémunération? Philippe Desnos (PD) répond que tout dépend de qui est intéressé, **les deux logiques existent et il précise que tout peut être négocié, les prix, le contenu, individuellement. L'enjeu le plus important est que des acteurs bougent.**

A la question, « est-ce que Carrefour peut contractualiser avec ses fournisseurs ? », PD répond qu'il faut éviter l'entrée filière, mais bien repenser à l'échelle du territoire.

Comment faire connaître ce dispositif et ces avantages ? Il faudrait développer une compétence commerciale, il manque une interface (moyens de diffusion, espace d'échange), développer le volet juridique pour fixer les règles.

Ne faudrait-il pas développer une banque du territoire sur les services à acheter ? L'office international de l'eau développe une application pour géo localiser les services proposés par les agriculteurs et les acheteurs potentiels. VB pense qu'il y aurait besoin d'une coordination territoriale qui définit les besoins de service. Un besoin également de définir le niveau maximum de ressources naturelles et que la question de gouvernance est très importante.

² Association nationale de développement agricole et rural. Trame accompagne l'innovation en agriculture.

3- Le réseau des éco-acteurs dans les Réserves de biosphère présenté par Catherine Cibien (MAB France).

Document : EcoActeurs

Ce réseau permet de fédérer des acteurs socio-économiques (de toute nature) engagés en faveur de leurs territoires dans une démarche de progrès. Une charte d'engagement proposant des valeurs du territoire est définie par le collectif et rediscuter tous les 2-3 ans. Il existe actuellement entre 50 et 60 éco-acteurs sur 4-5 Réserves de biosphère. Ce réseau génère des débats contradictoires, de la co-constructions et des nouvelles formes de gouvernances.



Bilan

CH rappelle que cette rencontre a été co-construite avec un petit collectif comprenant des acteurs des RB, elle souligne qu'elle pense que certaines RB avaient de réelles envies de poursuivre des échanges y compris informels mais que devant les priorités de leur mission, cet échange est passé au second plan. Globalement les présents s'avèrent satisfaits de la rencontre. La diversité des profils génère beaucoup d'échanges et d'apprentissages. La synthèse sur les enjeux communs a été appréciée et particulièrement le retour d'expérience de la TATA-BOX dans le marais audomarois.

Pour les extérieurs au réseau, ces journées permettent une meilleure compréhension de ce qu'est une Réserve de biosphère. Elles permettent de porter un regard extérieur sur les démarches extérieures. Les visites de terrains ont également été appréciées.

Le point majeur à améliorer est la logistique et mise en œuvre du dispositif de vidéoconférence et l'absence des autres RB est également regrettée. Cependant en dépit de la faible mobilisation, les présents souhaitent maintenir la dynamique lancée. LB signale que toutes les RB font des choses sur l'agro-écologie.

Elise Audouin explique que l'expérience de la mobilisation du guide TATA-BOX dans le marais, questionne sur la compréhension du guide. Il n'est pas du tout contradictoire avec le jeu de territoire et il est très intéressant de s'inspirer des 2 démarches et d'adapter les outils au plus près des besoins du territoire. Les suites envisagées dépendent de l'ambition des prochains ateliers. Pour la pérennité, il faut une animation forte, une durée de 9 mois de plus semble pertinente. De plus, les premiers résultats montrent une forte similitude à ceux obtenus lors l'expérimentation de TATA-BOX dans des territoires très différents. Des ateliers thématiques plus approfondis sont nécessaires pour redonner de la cohérence en partageant les travaux des groupes transversaux. Il faut élargir le cercle des participants.

VB demande, un an après le lancement du projet, comment donner du volume à ce travail ? Les Réserves de biosphère sont-elles pris conscience de l'engagement du MAB France sur ce sujet ? Engagement est-il collectif ? Quelle orientation va prendre le projet ?

AV demande qui fait le lien avec tous ces projets, quelle animation ?

Attentes et pistes de réflexion?

-Soutenir les démarches existantes.

-Poursuivre l'accompagnement du marais audomarois en s'inspirant du guide TATA-BOX.

Il serait intéressant de savoir comment ce qui a été fait dans le marais audomarois fait écho dans les autres RBs ? CR constate que les freins au changement semblent très partagés.

-Faire un recueil d'expériences : est-ce que chaque Réserve de biosphère pourrait formaliser un retour d'expérience (y compris des expériences « ratées ») sous forme de fiche ou de formats originaux (vidéo 2-3 minutes)

-Faire une synthèse bibliographique des transitions agro-écologiques dans les RB françaises et à l'échelle internationale (par exemple demander à chaque Réserve de biosphère travaillant à l'international de contacter un interlocuteur (Viso, Pfalzerwald).

-Continuer les échanges sur les méthodes, mutualiser les points d'expériences. Comment aller vers du multi acteurs ?

-Renforcer le réseau, comment créer plus d'échange entre RB ?

-des rencontres organisées autrement : par région ?

-Ouverture de la question lors d'une réunion inter-aires protégées ?

-Réfléchir à un protocole d'évaluation des démarches entamées

Bilan des fiches d'appréciation

Niveau de satisfaction	😊	🙂	😐	😞	😡
Intérêt du partage d'expérience	3	1	1		
Rencontre de collaborateurs potentiels	1	1	2		
Le temps d'échange et de discussion	2	3			
Cette journée a-t-elle répondu à vos attentes ?	1	3	1		

Organisation : NC, CT, AV, CB, CH, EA, BVI, LB, CR